



Règlement

L'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques est une association « loi 1901 » de plus de 20 ans d'existence et d'expérience. Elle est un centre national de réflexion collective transversale et multirisque sur la problématique des risques naturels et technologiques ainsi qu'un acteur reconnu de la coopération internationale dans ce domaine.

Afin de mobiliser le grand public (citoyens, élus, acteurs économiques, etc.) dans le domaine de la prévention et la gestion des risques, **l'AFPCNT organise un concours national d'innovations et initiatives locales portées par des citoyens (démarche individuelle, collective, associative ou portée par des TPE), sur le thème de la réduction des risques de catastrophes et de la résilience face aux risques naturels (inondations, tempêtes, mouvements de terrain, avalanches, cyclones, éruptions volcaniques, tremblements de terre, feux de forêt, tsunami, etc.) et technologiques (accidents nucléaires et industriels, transports de matières dangereuses, ruptures de barrages et risques miniers). Ce concours intéresse aussi bien la France hexagonale que les territoires ultramarins.**

L'objectif du concours Idées'Risk est de valoriser l'engagement citoyen permettant de mieux faire face aux risques naturels et technologiques, et ce, dans une démarche volontaire venant compléter et allant au-delà des obligations réglementaires.

En bref

- 1 concours gratuit et ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans
- Ouvert aux **candidats seuls** mais également aux **groupes citoyens** et **très petites entreprises**
- **Une thématique** : les risques majeurs naturels et technologiques
- Participation via eu.wordpress.mayanelabs.com/concours-ideesrisk/
- Date limite de candidature **le 31 mai 2024**
- Résultats annoncés **fin juin 2024**

1. CALENDRIER



2. RISQUES CONCERNES

Le concours **Idées’Risk** porte sur l’ensemble des risques **naturels** et **technologiques** présents en France (hexagonale et dans les territoires d’outre-mer). C’est-à-dire, les risques suivants :

RISQUES NATURELS



Climatique
*Canicule, fort vent,
chute de neige, etc.*



Avalanche



Inondation



**Submersion
marine**



Cyclone



**Pluie intense
Orage**



Volcanique



Feu de forêt



Sécheresse



**Mouvement de
terrain**



Sismique

RISQUES TECHNOLOGIQUES



**Rupture de
barrage**



**Transport de
matières dangereuses**



Industriel



Nucléaire



Minier

3. CATEGORIES

Les candidats pourront présenter leurs innovations qu'elles soient encore au stade de ou alors qu'elles aient déjà pris forme. Le concours présente ainsi deux catégories :

- **Vos IDEES innovantes pour faire face aux risques**
Vous avez des idées (non concrétisées à ce jour) pour se protéger face aux risques majeurs dans le domaine de la prévention, de la gestion de situations d'urgence ou du retour à la normale après une catastrophe ? Candidatez dans cette catégorie !
- **Vos ACTIONS, PROJETS OU TRAVAUX innovants pour faire face aux risques**
Vous avez créé, développé une action, un projet ou des travaux dans l'objectif de faire face aux risques majeurs ? Candidatez dans cette catégorie !

Quelques exemples :

Pour faire face aux risques, plusieurs leviers existent pour prévenir, pour limiter les conséquences et se relever après une catastrophe. Dans ce cadre, des actions citoyennes peuvent contribuer efficacement à l'atteinte de ces objectifs.

Ces idées ou actions/projets/travaux peuvent notamment porter sur :

- **La réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques**
Exemples : construction d'une structure empêchant l'eau de rentrer sur un lieu, élaboration d'une solution limitant la propagation des feux, etc.
- **La sensibilisation de la population au(x) risque(s) présent(s) sur le territoire**
Exemples : ateliers de quartier, démarche d'information, de formation, etc.
- **La diffusion de l'alerte**
Exemples : sentinelles de proximité et voisins vigilants face aux risques, etc.
- **La facilitation à la gestion de crise**
Exemples : accueil temporaire de personnes évacuées ou sinistrées, relais de quartiers, etc.
- **L'aide au relèvement et à la reconstruction à la suite d'une catastrophe**
Exemples : collectifs de sinistrés en appui des victimes et autres formes de solidarité

4. QUI PEUT PARTICIPER

Le concours IDEES'RISK est ouvert à toute personne résidant en France hexagonale ou territoire d'outre-mer ayant plus de 18 ans.

Les candidatures sont également ouvertes aux groupes de citoyens :

- Associations citoyennes (environnement, sport, loisirs, culture, etc.)

- Associations de quartier
- Association étudiante ou groupe d'étudiants
- Réserves communales de sécurité civile
- Collectifs de sinistrés
- Très petites entreprises (TPE) n'ayant pas de lien avec la prévention du risque (ex : artisans ou petits commerces de proximité par exemple).

5. COMMENT PARTICIPER ?

La participation au concours **Idées'Risk** se fait directement via la page :

eu.wordpress.mayanelabs.com/concours-ideesrisk

Les candidatures seront transmises en format dématérialisé : note de présentation en format .pdf accompagnée d'éventuelles photos, vidéos ou bandes sons.

Des formats de fichiers classiques sont attendus : pdf, jpeg, png, mp3, mp4, etc.

Un formulaire en ligne permettra aux candidats de renseigner leur identité et les grandes caractéristiques de leurs idées ou actions.

À la suite du formulaire d'inscription, les candidats pourront choisir de cocher ou non trois cases permettant à l'AFPCNT de :

- Conserver leur adresse mail afin de les informer du lancement d'une éventuelle nouvelle édition du concours
- Diffuser leur candidature sur les réseaux sociaux du concours afin d'en assurer la promotion
- Utiliser leur candidature afin qu'elle apparaisse dans le recueil qui sera réalisé en fin de concours regroupant l'ensemble des initiatives et innovation de cette première édition de **Idées'Risk**.

Un candidat/groupe de candidat peut présenter jusqu'à 2 actions/idées maximum par catégorie.

6. PROCEDURE DE SELECTION

Un jury indépendant, composé de spécialistes de la prévention des risques procédera à l'examen et au classement des candidatures par catégorie.

La présidence du concours sera assurée par l'AFPCNT. Les initiatives et innovations proposées seront évaluées sur leur pertinence et sur le respect de la thématique du concours.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir à Idées'Risk

14 Lauréats seront désignés :

➔ Vos IDEES innovantes pour faire face aux risques

- Candidat individuel- **3 lauréats** (1er, 2e, 3e)
- Groupe citoyen et TPE - **3 lauréats** (1er, 2e, 3e)

➔ Vos ACTIONS, PROJETS OU TRAVAUX innovants pour faire face aux risques

- Candidat individuel- **3 lauréats** (1er, 2e, 3e)
- Groupe citoyen et TPE - **3 lauréats** (1er, 2e, 3e)

➔ 2 prix coup de cœur

- Coup de cœur innovation de France hexagonale
- Coup de cœur innovation de France des territoires ultramarins

7. PRIX ET RECOMPENSES

1^{er} prix

- Une carte cadeau multi-enseigne de 1 000€
- Un kit de sécurité (lampe dynamo, marteau brise vitre, batterie externe, trousse de 1^{er} secours, couteau suisse, radio à pile)
- Un an d'abonnement à une revue scientifique au choix : Sciences et vie, Science et avenir, La recherche, Géo, Epsilon, Futura, National géographique, Sciences et univers.

En complément de ces lots, les premiers lauréats ayant un statut associatif, des catégories « Vos actions » et « Vos idées », pourront bénéficier d'un appui financier de la Fondation de France (Prix Idées et Actions)

2^e prix

- Une carte cadeau multi-enseigne de 700€
- Un kit de sécurité (lampe dynamo, marteau brise vitre, batterie externe, trousse de 1^{er} secours, couteau suisse, radio à pile)
- Un an d'abonnement à une revue scientifique au choix : Sciences et vie, Science et avenir, La recherche, Géo, Epsilon, Futura, National géographique, Sciences et univers.

3^e prix

- Une carte cadeau multi-enseigne de 500€
- Un kit de sécurité (lampe dynamo, marteau brise vitre, batterie externe, trousse de 1^{er} secours, couteau suisse, radio à pile)
- Un an d'abonnement à une revue scientifique au choix : Sciences et vie, Science et avenir, La recherche, Géo, Epsilon, Futura, National géographique, Sciences et univers.

Prix coup de cœur

- Une carte cadeau multi-enseigne de 600€
- Un kit de sécurité (lampe dynamo, marteau brise vitre, batterie externe, trousse de 1^{er} secours, couteau suisse, radio à pile)
- Un an d'abonnement à une revue scientifique au choix : Sciences et vie, Science et avenir, La recherche, Géo, Epsilon, Futura, National géographique, Sciences et univers.

Les lauréats recevront un mail d'ideesrisk@gmail.com leur indiquant que leur candidature a été sélectionnée. Leurs lots leur seront envoyés par voie postale.

8. VALORISATION DES CANDIDATURES ET DES LAUREATS

Des interventions et des recueils de témoignages pourront être réalisés auprès des lauréats (sauf si ces derniers ne le souhaitent pas).

Les propositions soumises pourront être postées sur les réseaux sociaux afin de communiquer autour du concours pendant sa tenue. Une case à cocher (optionnelle) lors de la soumission de la candidature permettra d'obtenir l'accord du candidat.

Les propositions soumises pourront faire partie du recueil qui sera réalisé en fin de concours afin de valoriser l'ensemble des candidatures reçues.

À la suite de la sélection des gagnants, les initiatives/innovations primées seront publiées sur le site de l'AFPCNT

9. LICENCE TEMPORAIRE D'EXPLOITATION PAR L'AFPCNT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE SUR LES CREATIONS/ INNOVATIONS

DROITS INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LICENCE

Les participants au concours Idées' Risk consentent à l'AFPCNT une licence non-exclusive d'exploitation de leurs droits sur leurs créations/innovations soumises dans le cadre du concours, à titre gratuit, pour le territoire de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer et pour une durée de (3) trois ans à compter de la date de soumission de la création/innovation concernée.

Les exploitations consenties par les participants à l'AFPCNT des créations/innovations sont limitées à ce qui suit :

- La licence est consentie **UNIQUEMENT** pour des exploitations par l'AFPCNT à des fins **NON-COMMERCIALES** et, en particulier, d'organisation, de gestion et de promotion du concours et des activités de l'AFPCNT en matière de prévention des risques ;
- Pour des actes de reproduction, de représentation et de traduction en vue de la diffusion des créations/innovations :
 - sur le ou les sites internet propriétaires de l'AFPCNT et sur ses comptes de réseaux sociaux propriétaires,
 - dans le cadre d'une campagne de communication relative au concours et aux activités de l'AFPCNT pouvant donner lieu à des expositions photographiques, des publications d'articles dans la presse papier ou numérique et/ou via tout support de communication physique ou digitale ;
- Pour des actes d'adaptation portant uniquement sur du recadrage et l'optimisation de la création/innovation au regard des supports de communication.

L'auteur participant sera systématiquement crédité sur les supports de diffusion faisant apparaître sa création/innovation.

Pour toute autre utilisation que celles listées ci-avant, l'AFPCNT s'engage à contacter les participants afin de leur demander leur accord.

DROITS EXCLUS DU PERIMETRE DE LICENCE

Les participants au concours restent libre de procéder à toute exploitation de leur création qu'ils souhaitent et notamment à toute exploitation commerciale et pourront librement valoriser leurs créations/innovations dans l'ensemble des médias et des supports de communication de leur choix (site internet, plaquettes, signatures mail ...).

L'AFPCNT garantit que :

- les créations soumises par les participants dans le cadre du concours ne seront PAS exploitées par ses soins à des fins commerciales ou à quelque fin que ce soit qui ne serait pas en lien avec le concours ou avec les activités de l'AFPCNT.
- les créations ne seront pas modifiées sans autorisation préalable de leur auteur, sauf recadrage et optimisation de la colorimétrie pour adaptation de la création/innovation aux différents types de supports de communication.
- Elle mettra fin, à première demande de l'auteur participant, à toute exploitation qui porterait, selon ce dernier, atteinte à son droit moral.

10. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

En participant à ce concours, le candidat :

- Déclare être l'auteur de la création/innovation présentée et que cette création/innovation ne porte pas, à sa connaissance, atteinte aux droits de tiers ;
- Garantit être le seul détenteur des droits de propriété intellectuelle des créations/innovations soumises dans le cadre du concours et déclare avoir reçu le consentement des personnes représentées sur les éventuelles photos/vidéos accompagnant sa candidature ;
- S'engage à ne pas se mettre en danger dans l'objectif de participer à ce concours ;
- S'engage à adopter un comportement ne portant pas atteinte ni aux milieux, ni aux espèces vivantes et à respecter toutes les réglementations en vigueur dans le lieu où les créations/innovations sont produites ;
- S'engage à ce que l'utilisation des créations/innovations durant les (3) ans à compter de la date de soumission de la création/innovation concernée concours soit notifiée à l'AFPCNT afin que celle-ci s'assure que l'utilisation qui en sera faite ne portera pas atteinte à son image ;

- Autorise les organisateurs à exploiter dans le cadre de la promotion du concours et à communiquer toute information relative à sa candidature (identité et création/innovation) ou transmet expressément sa demande d'anonymat lors de sa candidature, à l'adresse mail suivante ideesrisk@gmail.com ;
- Accepte sans réserve le présent règlement.

11. EXCLUSION

L'organisation se réserve le droit de ne pas retenir les créations/innovations :

- À caractère illégal (plagiat, antériorité, etc.), illicite ou immoral ;
- Non conformes au règlement du concours ;
- De qualité insuffisante selon appréciation discrétionnaire de l'AFPCNT ;
- Non conforme à la thématique présentée ;
- Reçues après la date de clôture du concours.

L'AFPCNT souhaite être avertie de l'utilisation qui a été faite des initiatives/innovations avant le concours, et se réserve le droit d'exclure les clichés dont l'utilisation passée ne correspond pas à l'esprit du concours ou à la mission de l'AFPCNT.

Dans cette configuration, le candidat sera informé par mail que sa création/innovation est exclue du concours et par conséquent non présentée aux membres du jury.

12. DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation du concours si les circonstances l'imposaient.

La participation au concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Conformément à la loi Informatique et Liberté, le participant a le droit d'accéder aux données le concernant et de les faire rectifier en contactant l'organisateur du concours.

Si un participant souhaite annuler sa participation, il lui appartient d'informer les organisateurs avant la date limite de clôture du concours, afin que sa candidature soit retirée de la sélection.

13. CLAUSE DE MODIFICATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours. Dans ce cas, les candidats en seront aussitôt informés par mail.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande d'information doit obligatoirement être adressée par mail, à l'adresse :

ideesrisk@gmail.com